AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Instauration de servitudes de support et d'ancrage pour les appareils d'éclairage public

Par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole n° A 2020.1404 du 28 octobre 2020 (et par arrêté modificatif n°A 2020.1408), une enquête publique est prescrite sur le projet d'instauration de servitudes de support et d'ancrage pour les appareils d'éclairage public dans le secteur géographique centre-ville nord (délimité au Sud par le Quai DUGUAY-TROUIN, le Quai LAMARTINE et le Quai CHATEAUBRIAND. À l'Est par la rue GAMBETTA, le Contour de la MOTTE et la Rue du Général Maurice GUILLAUDOT. Au Nord par la rue LESAGE, la rue de l'Hôtel DIEU et la rue LEGRAVEREND. Et à l'ouest par le boulevard de CHESZY, du Quai Saint CAST et de la place Maréchal FOCH) Monsieur DEMONT, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

L'enquête publique se déroulera pendant 17 jours, du lundi 16 novembre 2020 au 3 décembre 2020 inclus.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique sont accessibles depuis le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/registres/rennes-metropole accessible depuis le site internet de Rennes Métropole https://www.registre-dematerialise.fr/registres/rennes-metropole accessible depuis le site internet de Rennes Métropole https://www.registre-dematerialise.fr/registres/rennes-metropole accessible depuis le site internet de Rennes Métropole https://www.registre-dematerialise.fr/registres/rennes-metropole ainsi qu'en version papier dans 2 lieux d'enquête aux jours et horaires suivants :

Commune	Lieux (nom et adresse)	Horaires d'ouverture	Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête
Rennes	Rennes Métropole (siège de l'enquête) 4 avenue Henri Fréville CS 93 111, 35 031 Rennes Cedex	Horaires d'ouverture habituels au public	Lundi 16 novembre 2020 de 14h00 à 17h00 Jeudi 3 décembre 2020 de 14h00 à 17h00,
Rennes	Hôtel de Ville Place de la Mairie – CS 63126 35031 Rennes Cedex	9h30 – 12h30 / 14h00 - 17h00	Jeudi 26 novembre 2020 de 14h00 à 17h00

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- par voie postale, toute correspondance devra être adressée à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur DEMONT Jean-Luc Enquête publique relative à l'éclairage public- Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, CS 93 111, 35 031 RENNES CEDEX -
- **par voie électronique par voie électronique** : les observations et propositions pourront être déposées de préférence dans le registre dématérialisé à l'adresse suivante https://www.registre-dematerialise.fr/2220 (ou par défaut courriel à l'adresse suivante deposées de préférence dans le registre dématérialisé à l'adresse suivante deposées de préférence dans le registre dématérialisé à l'adresse suivante deposées de préférence dans le registre dématérialisé à l'adresse suivante deposées de préférence dans le registre dématérialisé à l'adresse suivante deposées de préférence dans le registre dématérialisé à l'adresse suivante deposées de préférence dans le registre dématérialisé à l'adresse suivante deposées de préférence dans le registre dématérialisé à l'adresse suivante deposées de préférence dans le registre dématérialisé à l'adresse suivante deposées de préférence dans le registre dématérialisé à l'adresse suivante deposées de préférence dans le registre dématérialisé à l'adresse suivante deposées de préférence dans le registre dématérialisé à l'adresse suivante deposées de préférence dans le registre dématérialisé à l'adresse suivante deposées de préférence dans le registre dématérialisé à l'adresse suivante deposées de préférence dans le registre de la registre de la
- Par écrit, aux horaires d'ouverture au public de chacun des lieux d'enquête mentionnés ci-dessus, les observations et propositions pourront être consignées directement dans les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés.
- Par écrit et par oral, directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences dans chacun des lieux d'enquête publique, telles que précisées ci-dessus.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Hôtel de Rennes Métropole – Direction de la Voirie Service Éclairage Public et Signalisation Lumineuse- 4 avenue Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes Cedex. Des informations complémentaires sur le projet soumis à enquête pourront également être obtenues auprès du service Éclairage Public et Signalisation Lumineuse (tél : 02.23.62.24.01 ; courriel : dvepsl@rennesmetropole.fr).

Une copie des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à l'Hôtel de Rennes Métropole, ainsi qu'à l'Hôtel de Ville pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également accessibles depuis le site internet de Rennes Métropole https://www.registre-dematerialise.fr/2220.

À l'issue de l'enquête et au vu des conclusions du Commissaire Enquêteur, le projet d'instauration de servitudes de support et d'ancrage pour les appareils d'éclairage public dans le secteur géographique centre-ville nord pourra être approuvé par délibération du Conseil Métropolitain.

